



Urgent : Rupture d'un CDD par l'employeur

Par **MichelOnet**, le **15/12/2009** à **22:05**

Bonsoir,

je vous contact car j'ai le problème suivant:

je vous expose ma situation, j'ai signé un CDD de 4 mois (comme télé conseiller), et depuis 4 jours j'ai dépassé ma période d'essai. Ce soir à ma grande surprise (bien je commence à faire des ventes) mon responsable me demande de partir.

Il me propose les deux alternatives suivantes:

- soit au placard (du type tri du courrier) dans un autre service et à d'autres tâches
- soit de l'argent via une transaction dont je ne connais pas le montant ni les modalités, mais il me semblerait qu'ils veulent que je démissionne (j'ai entendu ce mot à deux ou trois reprises)

Il m'a été reproché d'avoir fait quelques erreurs aux cours de mes relances téléphoniques, qui sont imputables à ma montée en compétence sur le poste, donc à mon sens il ne me semble pas que ce soit une faute grave.

Maintenant j'aurais besoin de votre aide afin de connaître mes droits et recours possibles concernant cette situation.

En effet, que dois je faire du point de vue des assedic ? Car au final j'aurais simplement cotisé un mois au lieu de 4. De plus, j'ai été victime de harcèlement moral (moqueries de la part de l'équipe en place) et je pense que ces personnes sont à l'initiative de cette rupture de contrat.

Selon vous, dois je partir en prenant cette somme d'argent (via une démission ou autre) qu'ils me proposent et cotiser seulement un mois ?

Ou dois je rester, risquer d'être mis au placard et devoir continuer à supporter cette mauvaise ambiance pour pouvoir cotiser ?

Ou enfin est ce que je peux négocier une rupture de contrat à l'amiable via un licenciement pour faute grave, car mon but aujourd'hui est d'avoir droit aux assedic, et de repartir sur une meilleure expérience.

Merci pour votre aide,

et si qqun peut me repondre rapidement car ils me demandent une réponse pr demain

Merci beaucoup

Par **sparte consulting**, le **16/12/2009** à **18:13**

Bonsoir,

Tout d'abord, quoi qu'il arrive ne démissionner pas, surtout en CDD... ce serait la pire des choses a faire.

Par contre telle que semble engager votre situation il ne parait que peu probable que vous trouviez une issue correcte à ce conflit.

La premiere des choses que vous devriez faire à mon sens est de leur demander deux choses :

Tout d'abord un écrit (mail par exemple) récapitulant l'ensemble des options qu'EUX vous proposent (avec un peu de chance, ils écriront d'eux memes qu'ils peuvent vous mettre dans un placard ;-))

Et un délai jusqu'a lundi pour reflechir.

S'ils vous font un tel papier, vous pourrez alors " négocier " avec eux. En effet, vous serez alors en position de force ils pourront soit vous garder au poste ou vous etes soit vous licencier. Ils n'auront pas d'autres options.

S'ils vous licencient (pour autre chose que faute grave ou lourde) ils devront alors vous payer l'ensemble des salaires et indemnités qui vous auraient été dues sur la durée du contrat (rentable...)

Quoi qu'il en soit, pourriez vous nous préciser la raison de ce CDD (obligatoirement indiquée sur votre contrat), en fonction de celle ci, ils peuvent ou non vous faire changer de poste .

Cdl't